



**DECISION DU MAIRE n° 17**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

**Considérant** la nécessité d'assurer le nettoyage des bâtiments communaux et la vitrerie.

**DECIDE**

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché de «nettoyage et vitrerie des bâtiments communaux» conformément à l'article 28 du code des marchés publics attribué à Sarl ESPACE PROPRETE 34130 Lansargues

Lot 1 « nettoyage bâtiments» pour un montant de : 44 396,72 € H.T.

Lot 2 «vitrerie» pour un montant de 2 580,76 € H.T.

Fait à Juvignac, le 22 Juillet 2010

Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le ..... 28.07.2010 .....  
et publication  
le ..... 28.07.2010 .....

en le 28/07/10